



Votants : 85
Convocation du Conseil de Communauté :
le 12 septembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 23 septembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – CHATEAU DU COUDRAY SALBART A ECHIRE - RESTAURATION DE LA COURTINE EST - MAITRISE D'OEUVRE TRANCHE 1/2 - DEMANDE DE SUBVENTION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURL à Marcel MOINARD, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140922-C42-09-2014-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – CHATEAU DU COUDRAY SALBART A ECHIRE - RESTAURATION DE LA COURTINE EST - MAITRISE D'OEUVRE TRANCHE 1/2 - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Le château du Coudray Salbart, propriété de la CAN, fait l'objet de travaux de restauration depuis 2005 suivant le dossier d'études préalables établi par Monsieur JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Une première phase de travaux a permis de restaurer la tour du Portal, la courtine Ouest et la Grosse tour. La deuxième phase est en cours : La tour Bois Berthier est restaurée et les travaux de la tour du Moulin se termineront en fin d'année. Il restera à programmer la courtine Sud, dont les marchés sont attribués.

A l'issue de ces 2 phases importantes de travaux, le public pourra découvrir une vue complète du château restauré sur ses 2 façades principales.

Toutefois, il est apparu récemment que l'état de la Courtine Est s'est fortement dégradé au point qu'elle présente un risque d'effondrement si rien n'y est fait rapidement. Sa hauteur importante ne permet pas d'y réaliser un confortement provisoire. Aussi, après avis des services de la direction régionale des affaires culturelles, il est proposé d'en entreprendre sa restauration en priorité en différant les travaux envisagés initialement sur la courtine Sud.

Par courrier du 5 Juin 2014, la direction régionale des affaires culturelles propose une opération concernant la restauration de la courtine Est : Maîtrise d'œuvre, tranche ½ sur le budget 2014 du ministère de la culture et de la communication afin de faire réaliser le dossier de consultation des entreprises en urgence par l'architecte en chef des Monuments Historiques.

Cette opération (étude) est évaluée à 13 411,20 € pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35% soit : 4 694 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le programme de l'étude pour un montant de 13 411,20 € HT (soit 16 093,44 € TTC),
- Solliciter l'aide financière de l'Etat pour un montant de 4 694 €,
- Solliciter l'aide financière de la Région et du Conseil Général,

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140922-C42-09-2014-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

- S'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 16 093,44 €TTC sur le budget 2014 de la Communauté d'agglomération du Niortais et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

o Etat (ministère de la culture et de la communication):	4 694,00 €	(35%)
o Région :	2 011,00 €	(15%)
o Conseil Général :	3 353,00 €	(25%)
o Autofinancement :	3 353,20 €	(25%)
Montant total de l'étude	13 411,20 €	HT

et que le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant : début de l'étude en novembre 2014 pour une durée de 6 mois.
- Attester que la communauté d'agglomération du niortais récupère la TVA,
- Indiquer que le numéro de SIRET de la CAN est le 200 041 317 00013,
- Préciser que la CAN a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- Indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer l'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 85
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20140922-C42-09-2014-DE Date de télétransmission : 29/09/2014 Date de réception préfecture : 29/09/2014
--